



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 15 avril 2021

Mardi 20 avril : ouverture du centre de vaccination de grande capacité de Poitiers

La campagne de vaccination dans le département de la Vienne continue de se renforcer avec l'ouverture, mardi 20 avril 2021, du centre de vaccination de grande capacité de Poitiers.

Piloté par l'État et la délégation départementale de la Vienne de l'ARS Nouvelle-Aquitaine avec le soutien organisationnel et logistique du Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne (SDIS 86) en étroite collaboration avec la mairie de Poitiers, Grand Poitiers, le Conseil Départemental de la Vienne, le CHU de Poitiers, la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Vienne, ce centre est installé au Parc des Expositions de Grand Poitiers (11 Rue Salvador Allende à Poitiers) et ouvre ses portes le 20 avril 2021 sur rendez-vous.

Son fonctionnement est rendu possible grâce à la synergie de ces partenaires et à la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé du territoire autorisés à vacciner.

A titre illustratif, ci-après un panorama de la participation des différents acteurs :

- Les professionnels de santé du département massivement mobilisés pour la vaccination de la population ;
- Le SDIS de la Vienne pour l'organisation générale et logistique ainsi que la participation des sapeurs-pompiers et notamment la désignation quotidienne d'un chef de centre ;
- Grand Poitiers pour la mise à disposition des locaux du Parc des expositions de Poitiers ;
- La mairie de Poitiers, Grand Poitiers, le Conseil Départemental de la Vienne, la CPAM de la Vienne pour les installations, le mobilier, l'informatique, la signalétique, les personnels administratifs ;
- La Région Nouvelle-Aquitaine pour son futur soutien financier à l'opération ;
- Le CHU de Poitiers pour la mise à disposition de matériels et de consommables ;
- La Croix Rouge de la Vienne pour la mise à disposition de tentes.

Modalités pratiques

Les rendez-vous seront ouverts à compter du jeudi 15 avril 2021 sur doctolib.fr.

Le centre de vaccination sera ouvert 7jours/7 de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

Un numéro d'information est mis à disposition de l'ensemble des habitants : 05 49 52 35 11

La vaccination sera effectuée avec le vaccin Pfizer et pourra bénéficier à l'ensemble des personnes éligibles à ce vaccin dans le strict respect des conditions de sécurité :

- programmation échelonnée des rendez-vous,
- organisation des files d'attente et d'un circuit de circulation,
- temps de surveillance post-vaccinal.

Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers

Elle concernera dans un premier temps les personnes de plus de 60 ans et tiendra compte de l'évolution des publics cibles identifiés dans la stratégie vaccinale détaillée dans le lien ci-dessous :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/article/la-strategie-vaccinale-et-la-liste-des-publics-prioritaires>

Les personnes sont invitées à venir munies d'une pièce justifiant de leur identité (carte d'identité, etc.) et de leur carte vitale ou de leur numéro de sécurité sociale.

Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers

Liste des publics prioritaires au 12 avril 2021 :

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen**	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 60 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ En centre de vaccination***

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^{ème} trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

** Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.

*** Ouverture à la vaccination pour les personnes de plus de 60 ans à partir du 16 avril 2021.

version : lundi 12 avril 2021

Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers

Liste des professionnels prioritaires au 12 avril 2021 :

accin COVID-19
SE VACCINER, SE PROTÉGER

La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS
(à partir de 18 ans)

* Liste des professionnels sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Je suis un professionnel :

- De santé*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier
- Vétérinaire

Mon âge	Avec quels vaccins ?
DE 18 À 54 ANS INCLUS	Pfizer-BioNTech ou Moderna ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement
55 ANS ET PLUS	AstraZeneca ou Janssen* ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier <small>(sauf si une 1^{re} injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)</small>
	Pfizer-BioNTech ou Moderna ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement

* Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.

version : lundi 12 avril 2021

Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers